



Succession entre frère

Par **Sandramechache76610**, le **11/12/2020 à 20:23**

Bonjour.

Mon oncle est décédé il y a 1 an. Célibataire sans enfants. Il vivait avec sa soeur

Mon père et moi venons seulement de l'apprendre. Interrogation au fichier des dernières volontés, pas de testament connu.

Il y a des biens .

Est ce que mon père va être contacté. La soeur de mon oncle peut elle vendre les maisons.

Nous avons aucun renseignement, personne ne nous a prévenu du décès ni de la succession.

Merci de vos réponses

Cordialement

Par **youris**, le **12/12/2020 à 11:44**

bonjour,

s'il y a des biens immobiliers dans la succession, un notaire est nécessaire pour les mutations immobilières.

suite au décès de votre oncle, 3 hypothèses :

- votre tante n'a fait aucune démarche au décès de son frère donc sa succession n'est pas réglée, les biens immobiliers sont toujours au nom de votre oncle.

- votre oncle a fait un testament olographe, non déclaré au FCDDV, désignant ses légataires dont votre père et vous ne faites pas partie, ce qui explique que vous n'avez pas été contacté par un notaire.

- de son vivant, votre oncle pouvait avoir fait donation de ses biens aux personnes de son choix.

si votre père n'a pas été prévenu par un notaire, pour autant que le notaire connaisse son adresse, c'est qu'il n'est pas concerné par la succession de son frère.

salutations